

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 février 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est absent :

M. Serge Clément, conseiller

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-02-25 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Daoust

Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 18 janvier au 14 février 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 10 janvier au 6 février 2018

3.3 Comeau experts-conseils : paiement de la facture numéro 002469 relatif au mandat de surveillance relativement au projet de déplacement d'un collecteur pluvial

3.4 Demande de subventions, financement et autre

3.4.1 Association des chasseurs et pêcheurs de Les Cèdres

3.4.2 Mlle Maïka Rousseau - Politique de subvention à l'élite – volet sportif

- 3.4.3 M. William Bourbonnais - Politique de subvention à l'élite – volet sportif
 - 3.4.4 Parents d'Enfants Handicapés avec Difficultés d'Adaptation ou d'Apprentissage (P.E.H.D.A.A.) : atelier de développement des habiletés sociales; répit; sorties familiales et communautaire
 - 3.4.5 Demande d'aide financière pour la réfection du ponceau Wallot dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales PIIRL – MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 3.4.6 Demande d'aide financière pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 - 3.4.7 Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres : Fête du Thuya
- 3.5 Poirier & Associés Inc. : paiement des factures numéros 48409, 48410 et 48411 relatives à la préparation des états financiers et des déclarations sur les corporations pour les années 2014, 2015, 2016 / Association des loisirs, sports, arts et communauté
- 3.6 Environor Canada Inc. : paiement de la facture numéro C271 pour l'achat de séquestrant

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Dufresne Hébert Comeau avocats : mandat pour la préparation et la signification d'une requête introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance pour le 870, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 536)
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 939, chemin du Fleuve (lot 2 045 915) : revêtement de toiture
 - 1042, chemin du Fleuve (lot 2 048 209) : plancher galerie et porte à l'avant à l'étage
 - 1070, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 769) : nouvelle construction (maison unifamiliale)
 - 980, chemin du Fleuve (lots 5 377 234 à 5 377 242) : bassin de rétention enfoui en cour avant
 - 10-12, rue Saint-Joseph (lot 2 048 359) : changement de fenêtres et portes
- 4.3 Bannissement de certains types de sacs de plastique dans la région de Vaudreuil-Soulanges : position de la Municipalité

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres
- 5.2 Adoption du règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable
- 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

- 5.4 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques
- 5.5 Adoption du projet de règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques
- 5.6 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois
- 5.7 Adoption du projet de règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois

6. Affaires municipales

- 6.1 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2018

7. Ressources matérielles et immobilières

- 7.1 L'Arsenal : octroi de contrat pour l'acquisition d'appareils respiratoires au service de Sécurité incendie
- 7.2 Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture Inc.: octroi de mandat pour services professionnels / construction d'un garage municipal
- 7.3 Me François Leroux, notaire : mandat pour la préparation des documents relatifs à la cession des lots 5 216 068, 5 216 069 et 5 216 124 de phase 4 A, 5 216 125 et 5 216 126 de la phase 4 B lot 1 du projet domiciliaire Haut-Chamberry
- 7.4 Formation Éric Langevin : achat de deux défibrillateurs entièrement automatiques (DEA) pour le service de sécurité incendie
- 7.5 Arsenal : achat de quatre habits de combat incendie
- 7.6 Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels

8. Ressources humaines

- 8.1 Embauche de Mlle Émilienne Gagnon-Tremblay à titre de préposée au prêt / poste temporaire
- 8.2 Embauche de Mme Jacinthe Bédard à titre d'agente aux ressources humaines, matérielles et à l'informatique / poste permanent à temps plein
- 8.3 Embauche de premiers répondants :
 - 8.3.1 Embauche de M. Sébastien Chapadeau à titre de premier répondant
 - 8.3.2 Embauche de M. Maxime Caron à titre de premier répondant
 - 8.3.3 Embauche de M. Marc-Antoine Langevin à titre de premier répondant
- 8.4 Démission de M. Claude Proulx à titre de lieutenant au service de sécurité incendie
- 8.5 Nomination de M. Christian Bilodeau à titre de lieutenant au service de sécurité incendie
- 8.6 Appel de candidatures au poste de technicien en génie civil
- 8.7 Mme Françoise Legrelle, surveillante des locaux : modification de contrat

8.8 Mise à jour de la liste des bénévoles

9. Loisirs, Culture et vie communautaire

9.1 Autorisation d'une entente de partenariat avec l'Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres ;

9.2 Club de cycliste le Suroît : autorisation de passage

9.3 Projet Biblio Chez-soi : autorisation de service

9.4 Modification de l'horaire des heures de service et d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

10. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-02-26 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2018 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 16 janvier 2018 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-02-27 Acceptation des comptes du 18 janvier au 14 février 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 18 janvier au 14 février 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	154 366,19\$
▪ Chèques annulés	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	210 308,01\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 01 à 5	241 507,24\$
▪ Contribution de l'employeur	29 866,16\$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
▪ 9600194 à 9600201	423 489,40\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-28 Acceptation de la liste des bons de commande du 10 janvier au 6 février 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2017/2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 6 février 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes	86 659,79\$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)	655 098,07\$

Adopté à l'unanimité

2018-02-29 Comeau experts-conseils : paiement de la facture numéro 002469 relatif au mandat de surveillance relativement au projet de déplacement d'un collecteur pluvial
Projet numéro 2016-600-21

ATTENDU la résolution numéro 2017-10-403 mandatant la firme Comeau experts-conseils pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial;

ATTENDU la réception de la facture numéro 002469;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 002469 de la firme Comeau experts-conseils au montant de 2 940 \$ (taxes en sus) dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 411-2017.

Adopté à l'unanimité

2018-02-30 **Demande de subventions, financement et autre**
Association des chasseurs et pêcheurs de Les Cèdres

ATTENDU la demande de commandite de l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres pour l'obtention de 4 clefs pour la descente à bateau dans le cadre de leur soirée qui s'est déroulée le 10 février dernier;

ATTENDU QUE l'association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres compte plus de 200 membres;

ATTENDU QUE la demande de commandite s'inscrit dans la subvention discrétionnaire du Conseil;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OFFRIR 4 clefs de la descente à bateau à l'Association des pêcheurs et chasseurs des Cèdres dans le cadre de leur soirée qui s'est déroulée le 10 février dernier.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-31 **Demande de subventions, financement et autre**
Mlle Maïka Rousseau - Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mme Maïka Rousseau, voltige dans l'équipe des Flyers de Pierrefonds;

ATTENDU QUE Mlle Rousseau participera, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment au Championnat national à Niagara Falls du 6 au 8 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Maïka Rousseau, voltige dans l'équipe des Flyers de Pierrefonds dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-32 Demande de subventions, financement et autre
M. William Bourbonnais - Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour M. William Bourbonnais, membre du Club de vélo ZTP Opto-Réseau;

ATTENDU QUE M. Bourbonnais participera, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment la Coupe Québec et le Championnat québécois de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à M. William Bourbonnais, membre du Club de vélo ZTP Opto-Réseau dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-33 Demande de subventions, financement et autre
Parents d'Enfants Handicapés avec Difficultés d'Adaptation ou d'Apprentissage (P.E.H.D.A.A.)

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme PEDHAA afin de soutenir le coût de location de la salle pour les ateliers de Jiu-Jitsu;

ATTENDU QUE l'organisme PEDHAA a loué la salle du Croquet du 13 septembre 2017 au 30 mai 2018 au coût de 1 172,83\$;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la subvention discrétionnaire du Conseil;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 500\$ à l'organisme PEDHAA afin de soutenir le coût de location de la salle pour les ateliers de Jiu-Jitsu.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-34

Demande de subventions, financement et autre

Demande d'aide financière pour la réfection du ponceau Wallot dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales PIIRL – MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QU'un Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) sera adopté par la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour la réfection du ponceau Wallot;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'inscrire les interventions visées dans la demande d'aide financière à l'intérieur du plan d'intervention afin d'obtenir un avis favorable du MTMDET;

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire la réfection du ponceau Wallot selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

2018-02-35 **Demande de subventions, financement et autre**
Demande d'aide financière pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars, vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'aide financière pour les projets suivants :

- 1) *Terrains sportifs colibris*
 - Aménagement d'un terrain de soccer
 - Aménagement d'une patinoire

- 2) *Descente et quai pour sports nautique sans moteur :*
 - Aménagement d'une terrasse donnant accès au plan d'eau
 - Aménagement d'un quai

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil municipal appuie les projets de 1) Terrains sportifs colibris et 2) Descente et quai pour sports nautique sans moteur afin que la Municipalité des Cèdres puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, soit autorisé à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

2018-02-36 **Association loisir, sport, arts et communauté de Les Cèdres (ALSAC):**
Fête du Thuya

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est le partenaire principal de la Fête du Thuya qui se déroulera du 3 au 5 août 2018 au Parc Valade ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres collabore à la bonne mise en œuvre de ces festivités financièrement et en ressources humaines et matérielles ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de base au montant de 10 000\$ à l'ALSAC afin de supporter l'organisation de l'événement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-37 Poirier & Associés Inc. : paiement des factures numéros 48409, 48410 et 48411 relatives à la préparation des états financiers et des déclarations sur les corporations pour les années 2014, 2015, 2016 / Association des loisirs, sports, arts et communauté

ATTENDU la réception des factures numéros 48409, 48410 et 48411 relatives à la préparation des états financiers et des déclarations sur les corporations pour les années 2014, 2015, 2016 de l'Association des loisirs, sports, arts et communauté;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUITTER les factures numéros 48409, 48410 et 48411 du cabinet Poirier & Associés Inc. au montant total de 3 000\$ (taxes en sus) relatives à la préparation des états financiers et des déclarations sur les corporations pour les années 2014, 2015, 2016 de l'Association des loisirs, sports, arts et communauté.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-38 Environor Canada Inc. : paiement de la facture numéro C271 pour l'achat de séquestrant

ATTENDU la réception de la facture numéro C271 relativement à l'achat de produits destinés au traitement de l'eau potable;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro C271 à la firme Environor Canada Inc. relativement à l'achat de produits destinés au traitement de l'eau potable au coût de 15 258,10\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-39 Dufresne Hébert Comeau avocats : mandat pour la préparation et la signification d'une requête introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance pour le 870, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 536)

ATTENDU l'usage « cour de ferraille » exercé par l'entreprise Les Encans Laurentides;

ATTENDU QUE cet usage n'est pas autorisé en vertu du règlement de zonage numéro 395-2016 ni par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ni protégé par droits acquis;

ATTENDU l'avis recommandé acheminé le 23 octobre 2017 au propriétaire pour un usage non conforme;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas régularisé l'usage en cessant ses activités;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif d'urbanisme;

ATTENDU la nécessité de procéder à une requête pour la cessation des activités de « cour de ferraille » en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour la préparation et la signification d'une requête introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance pour la cessation de l'usage « cour de ferraille » dérogatoire au 870, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 536).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-40 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 17 janvier 2018;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

<i>Adresses</i>	<i>Nature des demandes</i>	<i>Décision</i>
939, chemin du Fleuve – lot 2 045 915	Revêtement de toiture	Acceptée
1042, chemin du Fleuve – lot 2 048 209	Plancher galerie et porte à l'avant à l'étage	Acceptée
980, chemin du Fleuve – lots 5 377 234 à 5 377 242	Bassin de rétention enfoui en cour avant	Acceptée
10-12, rue Saint-Joseph – lot 2 048 359	Changement de fenêtres et portes	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2018-02-41 Bannissement de certains types de sacs de plastique dans la région de Vaudreuil-Soulanges : position de la Municipalité

ATTENDU QUE l'initiative des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de bannir les sacs de plastique s'inscrit dans la volonté des villes du monde qui, réunies à Paris en 2015 dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, ont convenu collectivement d'accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU QUE les municipalités du Grand Montréal entendent donc faire leur part et contribuer à l'effort collectif mondial pour l'environnement en incitant les consommateurs et les commerçants à adopter des comportements écoresponsables;

ATTENDU la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à ce que les municipalités se prononcent sur le bannissant de certains types de sacs d'emplettes dans les commerces de détail sur le territoire;

ATTENDU QUE Recyc-Québec a déposé une étude en 2017 prouvant que le sac de plastique mince utilisé dans la plupart des commerces n'est pas plus nocif pour l'environnement que d'autres sacs;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres préconise davantage l'optimisation de la collecte des matières recyclables et des matières résiduelles afin de sensibiliser les citoyens en matière de comportements écoresponsables;

Il est proposé par Michel Proulx

Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres n'est pas favorable au bannissement de certains types de sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2018-02-42 Adoption du règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en 2016, une révision du Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, et ce suite à une élection générale;

ATTENDU QU'avis de motion a été dûment donné en même temps qu'une lecture du projet de règlement dûment adopté lors de la séance ordinaire du 16 janvier dernier;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis public a été dûment publié le 18 janvier 2018 résumant le projet de règlement;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement sans modification portant le titre de :
Règlement numéro 418-2018 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Cèdres

QUE le texte du règlement numéro 418-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-02-43 Adoption du règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de plusieurs puits en eau potable et de plusieurs stations de pompage qui desservent des secteurs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ces stations ainsi que les équipements reliés nécessitent parfois des réparations ce qui entraînera des dépenses pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE les systèmes utilisent des équipements mécaniques dont le remplacement et des améliorations techniques peuvent être requis à moyen terme ;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc lorsque ces dépenses devront être faites ;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 16 janvier 2018;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 419-2018 créant une réserve financière pour l'eau potable

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement numéro 419-2018.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Conseil est autorisé, par le présent règlement, à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement de toutes dépenses reliées à l'eau potable lorsque requis.

ARTICLE 3 TERRITOIRE VISÉ

La présente réserve financière est créée au profit des secteurs de la Municipalité desservis par le réseau d'eau potable.

ARTICLE 4 DURÉE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

L'échéance de la réserve financière est fixée pour une durée indéterminée, compte tenu de sa nature. Cette réserve pourra être abolie, à la discrétion du Conseil, par règlement conformément à la Loi.

ARTICLE 5 MONTANT PROJETÉ MAXIMUM

Le Conseil décrète, par le présent règlement, qu'un montant initial de 493 480\$ provenant du surplus accumulé soit affecté à cette réserve. Le montant projeté maximum se limite à 750 000\$.

ARTICLE 6 MODE DE FINANCEMENT

Les sommes, affectées annuellement à la constitution de cette réserve financière, proviennent de l'excédent provenant de la compensation exigée des propriétaires des immeubles raccordés au réseau d'eau potable pour les frais de ce service et ceux liés à son administration.

Le montant initial constituant la présente réserve provient de l'affectation d'une partie du surplus accumulé de la somme de l'excédent de la compensation du service d'eau potable exigée pour les années 2015-2016 et 2017.

De plus, le Conseil est autorisé à payer annuellement, à même le fonds général, la part qui aurait pu être exigée pour les immeubles communautaires si ceux-ci étaient imposables.

ARTICLE 7 DISPOSITION DE L'EXCÉDENT

Dans l'éventualité de l'abolition de la présente réserve, tout excédent, le cas échéant, sera affecté à toute autre dépense qui serait nécessaire pour le réseau d'eau potable, ou le cas échéant, à la réduction des dépenses reliées à son entretien.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à l'unanimité

2018-02-44 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'autoriser en zone H-19 l'usage « gîte touristique ou du passant » et ajouter certaines conditions d'implantation; étendre à l'ensemble du territoire l'usage « habitations privées d'hébergement » et retirer les normes encadrant l'aménagement des lieux pour cet usage; ajout et modifications de certaines définitions; modifier certaines normes d'accès et d'aménagement des stationnements; modifier certaines normes de construction relatives aux bâtiments principaux et accessoires; prescrire les pénalités à même le règlement; modifier les conditions pour certains abattages d'arbres et certaines plantations; modifier certaines normes relatives à l'affichage et procéder à des corrections;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le mercredi 7 mars 2018 à 19h;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes

QUE le texte du règlement numéro 395-6-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-02-45 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, ALINE TRUDEL, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500 \$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques privées.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée et que lors de la présentation dudit règlement, le secrétaire-trésorier ou le président de l'assemblée, y mentionnera l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement, s'il y a lieu.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-02-46 Adoption du projet de règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, par règlement, en juillet 2014, un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance municipale du 13 février 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 27 mars 2018 de 9 h à 19 h à l'Hôtel de Ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500 \$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques privées

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer le programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement numéro 372-2014, dont copie est jointe au présentement règlement en annexe A, le Conseil est autorisé à dépenser et à emprunter une somme maximale de 517 500\$, incluant les frais de financement, remboursable en 20 ans. Le détail des dépenses est joint au présent règlement à l'annexe B.

ARTICLE 3

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur chaque immeuble imposable identifié au présent règlement en annexe C, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble.

Le Conseil approuve spécialement au paiement de l'emprunt, les deniers qui seront recouverts annuellement en remboursement des prêts consentis en vertu du règlement créant le programme de réhabilitation de l'environnement.

ARTICLE 4

Toute propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu du présent règlement, peut être exempté en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente.

ARTICLE 5

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement numéro 420-2018 abroge à toutes fins que de droit, le règlement numéro 410-2017.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2018-02-47 **Avis de motion – règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois**

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, LOUIS THAUVETTE, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-02-48 **Adoption du projet de règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le 15 janvier 2008, un règlement portant le numéro 304-2008, intitulé « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QU'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion lors de la présente séance du Conseil du 13 février 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aura lieu le mercredi 7 mars 2018 à 19h;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 afin de modifier le périmètre du noyau villageois

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le précédant préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 304-10-2018.

ARTICLE 2

La carte 7 feuillet 1 « Contraintes naturelles et anthropiques » est remplacée par la carte en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

2018-02-49 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal 2018

ATTENDU QUE l'article 201 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier assiste aux séances du conseil, dresse le procès-verbal et le contresigne;

ATTENDU l'absence du secrétaire-trésorier à la séance ordinaire prévue le 13 mars 2018;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE REPORTER la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le 13 mars au 20 mars 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-02-50 L'Arsenal : octroi de contrat pour l'acquisition d'appareils respiratoires au service de Sécurité incendie

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 19 janvier 2018 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une seule soumission fût déposée dont le résultat de l'ouverture des soumissions du 8 février 2018 est le suivant :

<i>Entreprise</i>	<i>Montant (taxes en sus)</i>	<i>Conformité</i>
L'Arsenal	128,950\$	x

ATTENDU la conformité de la soumission;

ATTENDU l'article 938.3 du Code municipal permet dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

ATTENDU la recommandation du directeur général d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme au montant négocié;

Il est proposé par Aline Trudel
 Appuyé par Bernard Daoust
 Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'appareils respiratoires à L'Arsenal au coût de 123,196\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

 Jimmy Poulin
 Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-51

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture Inc.: octroi de mandat pour services professionnels / construction d'un garage municipal

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 26 janvier 2018 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 12 février 2018;

ATTENDU l'évaluation des soumissions basée sur des critères de qualité par le Comité de sélection le 12 février 2018 tel que présenté dans le tableau ci-après :

<i>Rang</i>	<i>Soumissionnaire</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Rapport « qualité/prix »</i>	<i>Montant soumissionné (taxes en sus)</i>
1	Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture Inc.	83.4	11.47	117 990\$

2	J. Dagenais architecte + associés inc.	85.3	10.67	126 893,60\$
---	--	------	-------	--------------

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un garage municipal à Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture Inc. au coût de 117 990\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense / TECQ.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-52 Me François Leroux, notaire : mandat pour la préparation des documents relatifs à la cession des lots 5 216 068, 5 216 069 et 5 216 124 de phase 4 A, 5 216 125 et 5 216 126 de la phase 4 B lot 1 du projet domiciliaire Haut-Chamberry

ATTENDU la résolution numéro 2017-07-299 procédant à l'acceptation finale des travaux de bordures de béton et pavage de la phase 4A ;

ATTENDU la résolution numéro 2017-07-301 procédant à l'acceptation finale des travaux des services municipaux et fondation granulaire de la phase 4B lot 1 ;

ATTENDU la résolution numéro 2017-10-405 procédant à l'acceptation finale des travaux de bordures de béton et pavage de la phase 4B lot 1 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Il est résolu

DE MANDATER Me François Leroux, notaire, pour la préparation des documents relatifs à la cession des lots 5 216 068, 5 216 069 et 5 216 124 de phase 4 A, 5 216 125 et 5 216 126 de la phase 4 B lot 1 du projet domiciliaire Haut-Chamberry et d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer les documents relatifs à l'acte de cession;

QUE les frais de notaire sont assumés par le promoteur du projet domiciliaire Haut-Chamberry;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2017-11-455.

Adopté à l'unanimité

2018-02-53 Formation Éric Langevin : achat de deux défibrillateurs entièrement automatiques (DEA) pour le service de sécurité incendie

ATTENDU le renouvellement nécessaire des DEA datant de 1999 ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de Formation Éric Langevin pour l'achat de deux DEA au montant de 7 278 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-54 L'Arsenal : achat de quatre habits de combat incendie

ATTENDU le programme de renouvellement d'habit de combat incendie ;

ATTENDU l'obligation de procéder au renouvellement des habits de combat ayant 10 ans d'usure ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission numéro SOUM039052 de l'Arsenal pour l'achat de 4 habits de combat incendie au montant total de 6 020\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-55 Design MC : allocation d'une banque d'heures d'honoraires professionnels

ATTENDU la pertinence de se doter, annuellement, d'une banque d'heures d'honoraires professionnels pour différentes productions;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER, pour l'année 2018, un montant de 20 000\$ (taxes en sus) d'honoraires professionnels à la firme Design MC pour la production visuelle de documents.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-56 Embauche de Mlle Émilyanne Gagnon-Tremblay à titre de préposée au prêt / poste temporaire

ATTENDU la croissance de la fréquentation de la bibliothèque ;

ATTENDU le remplacement régulier de bénévoles ;

ATTENDU QUE Mlle Émilyanne Gagnon-Tremblay occupe le poste d'aide à l'animation pour la tente à lire durant la période estivale ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'EMBAUCHER Mlle Émilyanne Gagnon-Tremblay à titre de préposée au prêt (poste temporaire) pour un horaire de 6 heures hebdomadairement, et ce conformément aux dispositions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 - section locale 800.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-57 Embauche de Mme Jacinthe Bédard à titre d'agente aux ressources humaines, matérielles et à l'informatique / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures dûment publié le 9 décembre 2017;

ATTENDU les entrevues effectuées en janvier 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Jacinthe Bédard à titre d'agente aux ressources humaines, matérielles et à l'informatique / poste permanent à temps plein, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 - section locale 800 ;

QUE la date d'embauche est effective au 1^{er} février 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-02-58 Embauche de premiers répondants
*Embauche de M. Sébastien Chapadeau à titre de premier répondant***

ATTENDU les candidatures déposées;

ATTENDU les entrevues effectuées en janvier 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Sébastien Chapadeau à titre de premier répondant, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité et au frais de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-59

Embauche de premiers répondants *Embauche de M. Maxime Caron à titre de premier répondant*

ATTENDU les candidatures déposées;

ATTENDU les entrevues effectuées en janvier 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Maxime Caron à titre de premier répondant, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité et au frais de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-60

Embauche de premiers répondants *Embauche de M. Marc-Antoine Langevin à titre de premier répondant*

ATTENDU les candidatures déposées;

ATTENDU les entrevues effectuées en janvier 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Marc-Antoine Langevin à titre de premier répondant, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité et au frais de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-61 Démission de M. Claude Proulx à titre de lieutenant au service de sécurité incendie

ATTENDU la lettre de démission déposée par M. Claude Proulx, lieutenant au service de sécurité incendie;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. Claude Proulx à titre de lieutenant au service de sécurité incendie;

QUE la démission est effective au 31 janvier 2018;

QUE le Conseil souligne les trente années de service de M. Proulx au sein du service de sécurité incendie de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2018-02-62 Nomination de M. Christian Bilodeau à titre de lieutenant au service de sécurité incendie

ATTENDU les résultats obtenus lors du processus d'évaluation relatif au poste de lieutenant qui a eu lieu du mois d'octobre 2016 à mars 2017 ;

ATTENDU la recommandation du directeur et du directeur adjoint du service de sécurité incendie pour la nomination de M. Bilodeau au poste de lieutenant ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE NOMMER M. Christian Bilodeau à titre de lieutenant au service de sécurité incendie de Les Cèdres, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-02-63 Appel de candidatures au poste de technicien en génie civil

ATTENDU les projets en cours au service de l'aménagement du territoire et des infrastructures;

ATTENDU la pertinence de se doter d'une ressource afin d'apporter un soutien technique aux différents projets et un suivi opérationnel aux équipements d'égout et aqueduc;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel de candidatures pour le poste de technicien en génie civil.

Adopté à l'unanimité

2018-02-64 Mme Françoise Legrelle, surveillante des locaux : modification de contrat

ATTENDU QUE Mme Françoise Legrelle est à l'emploi de la Municipalité depuis 2008;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procède à une hausse progressive du salaire minimum;

ATTENDU l'intérêt d'ajuster la rémunération de Mme Legrelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à modifier le contrat de travail de Mme Françoise Legrelle, surveillante des locaux selon les conditions intervenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

2018-02-65 Mise à jour de la liste des bénévoles

ATTENDU l'obligation de mettre à jour la liste des bénévoles afin d'assurer la couverture d'assurance responsabilité civile et professionnelle;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D'ADOPTER la liste des bénévoles suivants :

Bédard France	Préposée au prêt
Bergeron Josée	Préposée au prêt
Bihour Sylvie	Préposée au prêt et préposée au don et classement
Cholette, Johanne	Préposée au prêt biblio/école
Lajoie Jacqueline	Préposée au prêt
Leroux Dominique	Préposée au prêt
Longtin Michelle	Préposée à la lecture/école
Martel Francine	Préposée au classement
Robillard Hélène	Préposée au prêt
Mailloux Étienne	Étudiant, préposé au classement (18 octobre 2017 au 25 avril 2018)
Clouthier Marilou	Étudiant, préposé au classement (18 octobre 2017 au 25 avril 2018)

Adopté à l'unanimité

2018-02-66 Club de cycliste le Suroît : autorisation de passage

ATTENDU QUE le *Club de cyclisme Le Suroît* est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la pratique sécuritaire du vélo;

ATTENDU la tenue de la course le « Solstice d'été du Suroît » le 19 juin prochain (20 juin en cas de pluie) qui consiste à réussir un parcours de 100 km en 3 heures;

ATTENDU la demande du *Club de cyclisme Le Suroît* d'emprunter la route 338 et les chemins Saint-Dominique et Saint-Antoine;

ATTENDU QUE le *Club de Cyclisme Le Suroît* aura des personnes à toutes les intersections pour assurer la circulation lors du passage des cyclistes et ceux-ci seront également escortés par 1 motocyclette et 1 auto;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le *Club de cyclisme Le Suroît* à emprunter les voies municipales le 19 juin 2018 selon le plan de parcours déposé, et ce conditionnellement à la délivrance d'un permis par le *ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports* ainsi qu'au dépôt d'une preuve d'assurances responsabilités pour cet événement.

Adopté à l'unanimité

2018-02-67 Projet Biblio Chez-soi : autorisation de service

ATTENDU QUE le projet consiste à offrir un service gratuit de livraison mensuelle ou à la demande de livres et périodiques disponibles à la bibliothèque pour les usagers contraints de demeurer à domicile pour des raisons de santé ou handicap;

ATTENDU QUE les livraisons et cueillettes sont assurés par une équipe de bénévoles de la bibliothèque dûment sélectionnés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER la mise en service du projet Biblio Chez-soi;

QU'un bilan du service soit déposé à la fin de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-02-68 Modification de l'horaire des heures de service et d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

ATTENDU l'intérêt d'assurer l'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis pour les usagers lors de certains jours fériés;

ATTENDU QUE l'horaire régulier de la bibliothèque s'établit comme suit :

Lundi	11h à 15h
Mardi	13h à 20h
Mercredi	18h à 20h
Jeudi	13h à 20h
Samedi	9h à 12h

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER l'horaire des heures de service et d'ouverture de la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis selon les congés fériés suivants pour l'année 2018:

Congés fériés 2018

Fête	Horaire
Pâques	Vendredi saint : fermé le 30 mars Samedi de Pâques : ouvert le 31 mars Dimanche de Pâques : fermé le 1 ^{er} avril Lundi de Pâques : ouvert le 2 avril
Journée nationale des patriotes	Ouvert le lundi 21 mai
Fête nationale du Québec	Fermé le dimanche 24 juin
Fête du Canada	Fermé le dimanche 1 ^{er} juillet
Fête du Travail	Ouvert le lundi 3 septembre
Action de grâce	Ouvert le lundi 8 octobre
Noël	Ouvert le lundi 24 décembre

	Fermé le mardi 25 décembre Ouvert le mercredi 26 décembre Ouvert le jeudi 27 décembre Fermé le vendredi 28 décembre Ouvert le samedi 29 décembre Fermé le dimanche 30 décembre
Jour de l'an	Ouvert le lundi 31 décembre Fermé le mardi 1 ^{er} janvier (2019) Ouvert le mercredi 2 janvier (2019)

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h19

M. Proulx : S'interroge sur l'embauche d'un technicien en génie civil et si M. Jean-Paul Sauvé peut assumer cette tâche.

Réponse : M. le maire informe le citoyen sur les les raisons de cette embauche et qu'il s'agit d'un remplacement du poste anciennement occupé par le technicien et palier le départ de M. Bériault.

S'interroge sur la récupération du plastique et du verre.

Réponse : M. le maire informe le citoyen qu'une firme à Lachine (Tricentris) s'occupe de la transformation du plastique et verre. Il donne également l'information relative à la récupération des matières organiques.

René Levac :S'interroge à savoir si ce sont des citoyens de Les Cèdres qui bénéficient de la subvention versée au PADA.

Réponse : M. le maire vérifiera le tout et Mme Trudel confirme l'inscription de jeunes de Les Cèdres.

S'interroge sur l'augmentation des aires de stationnement au règlement de zonage modificateur.

M. le maire informe le citoyen des principales modifications au règlement.

Luc BélangerS'interroge sur l'abattement des arbres au règlement de zonage modificateur.

Réponse : M. le maire informe le citoyen de la modification relative à l'abattement.

M. Bélanger informe le conseil qu'il est en désaccord avec la position de la Municipalité.

Fin de la période de questions : 20h32

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-02-69 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Berard Daoust
Et résolu :

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h41.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier